

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

C = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
CS = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
CNPSY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
V = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
VN = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
VD = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
VD = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
PC = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
K = Actes de chirurgie et de spécialistes

SF = Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence
SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
R-Z = Electro - Radiologie
B = Analyses

POUR L'ADHERENT

- La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.
- Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.
- Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.
- Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

- | | |
|--|--|
| - L'HOSPITALISATION EN CLINIQUE
- L'HOSPITALISATION EN HOPITAL
- L'HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU
- PREVENTORIUM
- SEJOUR EN MAISON DE REPOS
- LES ACTES EFFECTUES EN SERIE, il s'agit
- d'actes répétés en plusieurs séances ou actes
- globaux comportant un ou plusieurs échelons
- dans le temps. | - LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
- L'ORTHOPEDIE
- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS
- LES CURES THERMALES
- LA CIRCONCISION
- LE TRANSPORT EN AMBULANCE |
|--|--|

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit prévenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

DATE DE DEPOT

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA

TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883

FAX / 05 22 91 26 52

TELEX / 3998 MUT

E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS MU001033

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : MAQDAD HAKIM
 Matricule : 8120 Fonction : représentant régional Poste : BGF
 Adresse : lot oules tales, Rue 01, n° 61, Ain chock, Casablanca
 Tél. : 0626266449 Signature Adhérent : [Signature]

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : HAKIM FACHIDA (p) MAQDAD 310 10 16 17 14
 Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant
 Date de la première visite du médecin :

Nature de la maladie : Rhumatologique
 S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances :

A Cas, le 16/05/2022 Signature et cachet du médecin

Durée d'utilisation 3 mois



VOLET ADHERENT

DECLARATION MU 001033

Matricule N° : 8120
 Nom du patient : MAQDAD HAKIM FACHIDA (épouse)
 Date de dépôt : 20/07/2022
 Montant engagé 4556,7 DH
 Nombre de pièces jointes :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/05/2022	CS	250DH	250DH	Dr. Ilyas SEHAMI
23/05/22	G			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ACHIR 101, Bd Al Othmane, Lot N° 1 Tél: 05 22 52 82 53	23/05/22	1405.30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DIAGNOSTIC Rhumatologue-Néurologue 404, Bd Al Othmane, 1er étage, Casablanca Tél: 05 22 50 65 55	18/05/22	B 1960, M 1650, H 1100	
	23/05/22	Thorax face	250DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES				
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				
25533412	H	21433552		COEFFICIENT DES TRAVAUX
00000000		00000000		
00000000		00000000		MONTANT DES SOINS
35533411	B	11433553		
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

119,80

119,80

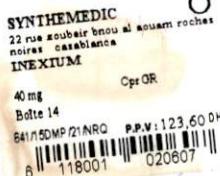
111,10

20 Gélules
LOT: 007
PER: SEP 2023
PPV: 140 DH 00

Casablanca le: 16/05/2022

Mme MAKIM RACHIDA

- Cortancyl 5 mg - comprimé
2 cp par jour 15J/28
- Cilentra 10 mg - comprimé pellicule sécable
1cp par jour matin pendant 2 MOIS
- CELEPHI 200MG
1 GEL PAR JOUR AU BESOIN



108,00

123,60 x 4
123,60 x 4

119,99
Losita (200,50)
كاباك



125,60

شارع بافا ، إقامة السكن الآتيق (تجزئة الصفا) ، عمارة 404 ، الطابق الأول ، رقم 7 ، عين الشق - الدار البيضاء

404, Bd Bava , Résidence Essakane El Anik (Lot Assafaâ) , 1er étage , N° 7 , Ain chok-Casablanca

Tél : 05 22 50 68 69 - GSM: 07 67 16 43 83 - E-mail:cabinetsehbani@gmail.com

Dr. Ilham SEHBANI
RHUMATOLOGUE

Spécialiste des os, articulations et
la colonne vertébrale

Ostéoporose

Maladies rhumatismales (Lille-France)

Biothérapie

Echographie Ostéo-articulaire (Liège - Belgique)

Nutrition

الدكتورة إلهام سحباني

أخصائية في أمراض العظام
والمفاصل

العمود الفقري

شاشة العظام

أمراض الروماتيزم (ليل - فرنسا)

العلاج بالأدوية البيولوجية

الفحص بالصدى (لسيج - بلجيكا)

التغدية

Casablanca le:
16/05/2022

MME HAKIM RACHIDA *EP MAQDAD*

VS, epp

QUONTIFERON

Serologie hepatite b et c

Serologie hiv

**LABORATOIRE ANALYSES
MÉDICALES MANDARONA**

679, Bd Al Qods 20450 - Casablanca

Tél : 05 22 52 83 88

Fax : 05 22 21 92 47

*Dr. Ilham SEHBANI
Rhumatologue Nutritionniste
404, Bd Al Qods, Résidence Essakane El Anik
1er étage, N° 7, Ain chok-Casablanca
Tél: 05 22 50 68 69 - GSM: 07 67 16 43 83 - E-mail:cabinetsehbani@gmail.com*

Dr. Ilham SEHBANI
RHUMATOLOGUE

Spécialiste des os, articulations et
la colonne vertébrale
Ostéoporose
Maladies rhumatismales (Lille-France)
Biothérapie
Echographie Ostéo-articulaire (Liège - Belgique)
Nutrition

الدكتورة إلهام سحابي
أخصائية في أمراض العظام
و المفاصل

العمود الفقري
شاشة العظام
أمراض الروماتيزم (ليل - فرنسا)
العلاج بالأدوية البيولوجية
الفحص بالصدى (ليج - بلجيكا)
التقديمة

Casablanca le:
23/05/2022

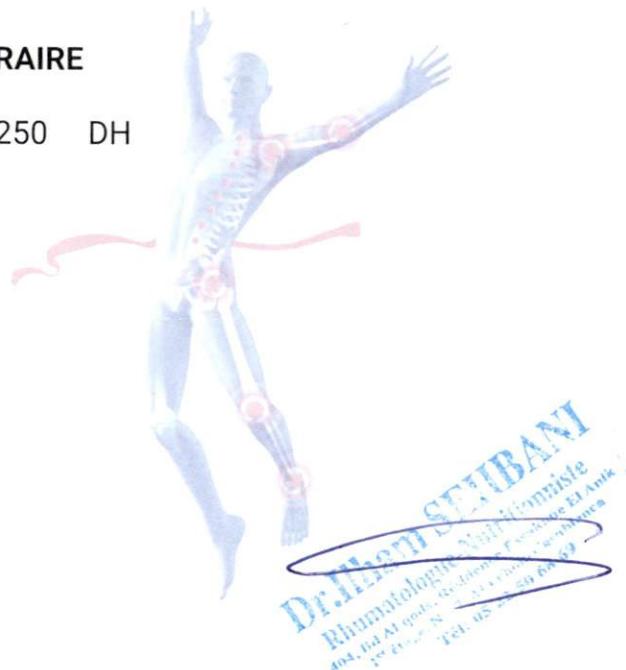
MME HAKIM RACHIDA EP MAQDAD

RADIOGRAPHIE : THORAX FACE

NOTE D HONORAIRE

MONTANT : 250 DH

SIGNATURE :



Spécialiste des os, articulations et
la colonne vertébrale
Ostéoporose
Maladies rhumatismales (Lille-France)
Biothérapie
Echographie Ostéo-articulaire (Liège - Belgique)
Nutrition

العمود الفقري
هشاشة العظام
أمراض الروماتيزم (ليل - فرنسا)
العلاج بالأدوية البيولوجية
الفحص بالصدى (ليج - بلجيكا)
التغذية

Casablanca le:
23/05/2022

MME HAKIM RACHIDA EP MAQDAD

COMPTE RENDU

RADIOGRAPHIE THORAX FACE

SANS PARTICULARITÉ

SIGNATURE :





مختبر منظرونا للتحاليلات الطبية
LABORATOIRE MANDARONA
D'ANALYSES MEDICALES

Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biogiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biogiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Casablanca le 18 mai 2022

Madame HAKIM EP MAQDAD RACHIDA

FACTURE N°	166081
------------	--------

Analyses :

Vitesse de sédimentation -----	B	30	
Electrophorèse des protéines sériques -----	B	210	
Antigène HBs -----	B	120	
Ac Anti HVC (IgG) -----	B	300	
HIV I II(DEPISTAGE) -----	B	200	
QUANTIFERON -----	B	1100	Total : B 1960

Prélèvements :

Sang-----	Pc	1,5	
-----------	----	-----	--

TOTAL DOSSIER 2 651,40 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Deux Mille Six Cent Cinquante et Un Dirhams et Quarante Centimes

LABORATOIRE ANALYSES
MEDICALES MANDARONA
679, Bd Al Qods 20460 - Casablanca
Tél. : 05 22 52 83 88
Fax : 05 22 21 92 41

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 18/05/22

Prélèvement effectué à 10:54

Edition du : 23/05/22

Madame HAKIM EP MAQDAD RACHIDA

Docteur ILHAM SEH BANI

Réf. : 22E924

Compte Rendu d'Analyses

HEMATOLOGIE

VITESSE DE SEDIMENTATION

(Vacuette Grainer)

		Normales	Antériorités
1 ^{ère} heure -----:	59 * mm	< 10	29 10 21
2 ^{ème} heure -----:	91 * mm	< 20	47 78



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste
Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

**Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier**

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 18/05/22

Prélèvement effectué à 10:54

Edition du : 23/05/22

Madame HAKIM EP MAQDAD RACHIDA

Docteur ILHAM SEHBANI

Réf. : 22E924

Compte Rendu d'Analyses

BIOCHIMIE

ELECTROPHORESE DES PROTEINES SERIQUES

			Normales	Antériorités
Albumine -----:	51,1	%		16/10/17
Soit :	42,4	g/l		54,1
Alpha 1 Globulines ----- :	4,2	%		39,5
Soit :	3,5	g/l		3,4
Alpha 2 Globulines ----- :	10,8	%		2,5
Soit :	9,0	g/l		7,3
Betal Globulines ----- :	5,9	%		5,3
Soit :	4,9	g/l		6,7
Beta 2 Globulines -----:	6,7	%		4,9
Soit :	5,6	g/l		6,3
Gamma Globulines -----:	21,3	%		4,6
Soit :	17,7	g/l		22,2
Protéines Totales -----:	83	* g/l	60 - 80	16,2
Rapport Albumine / Globulines -----:	1,04			73
				1,18

SEROLOGIE DE L'HEPATITE B

ANTIGENE HBS----- : Négatif
Technique chimiluminescence Roche

04/10/16

SEROLOGIE DE L'HEPATITE C

Ac ANTI HVC ----- Négatif

(Technique par chimiluminescence COBAS Roche)



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 18/05/22

Prélèvement effectué à 10:54

Edition du : 23/05/22

Madame HAKIM EP MAQDAD RACHIDA

Docteur ILHAM SEHBANI

Réf. : 22E924

Compte Rendu d'Analyses

IMMUNO - SEROLOGIE

HIV II (DEPISTAGE) ----- : Négatif

Tech chimiluminescence Roche



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

éat de la faculté de Pharmacie de

Montpellier Nom : HAKIM Rachida

Echantillon N° : 28 Prescripteur : MAND
iochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

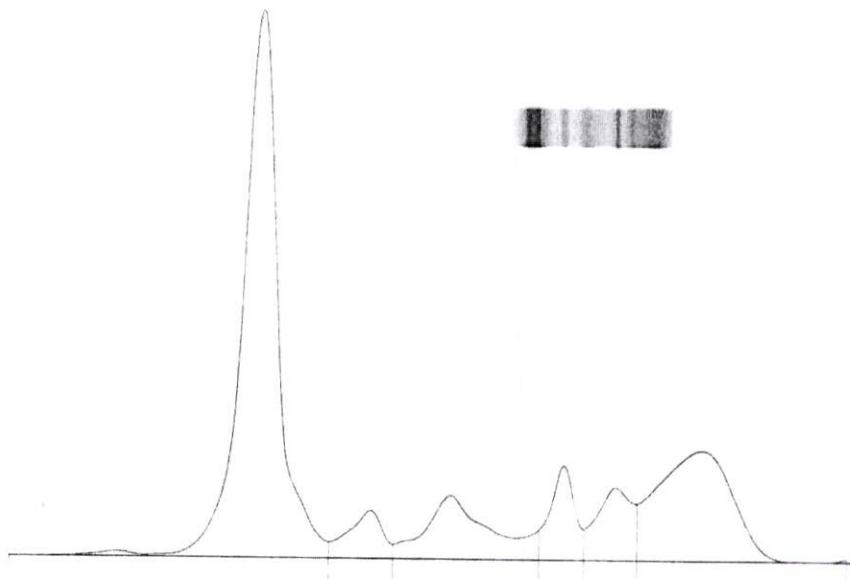
Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Examen du 19/05/2022

Electrophorèse des protéines sériques

Technique capillaire : Capillarys 2 flex piercing



Nom	%	Normales %	g/L	Normales g/L	
Albumine	51,1	<	55,8 - 66,1	42,4	40,2 - 47,6
Alpha 1	4,2		2,9 - 4,9	3,5	2,1 - 3,5
Alpha 2	10,8		7,1 - 11,8	9,0	5,1 - 8,5
Beta 1	5,9		4,7 - 7,2	4,9	3,4 - 5,2
Beta 2	6,7	>	3,2 - 6,5	5,6	2,3 - 4,7
Gamma	21,3	>	11,1 - 18,8	17,7	8,0 - 13,5

Rapp. A/G : **1,04**

P. T. : **83** g/L

Commentaire : **Augmentation des alpha2, des béta2 et des gammaglobulines.**

LE BIOLOGISTE
LABORATOIRE ANALYSES
MEDICALES MANDARONA
679, Bd Al Qods 20460 - Casablanca
Tél. : 05 22 52 83 88
Fax : 05 22 21 92 41

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347

G / w 994-101 / s 994-101

HAKIM EP MAQDAD

RACHIDA

Né(e) le 30.06.1974

Sexe : F

Dossier n° : 22T0703328

Transmis par LABM MANDARONA

Vos références : INMA1317709

14299

Enregistré le : 20.05.2022

Editor le :

21.05.2022

Ex envoyé(s) au(x) : Laboratoire

LABM MANDARONA
DR BOUMZEBRA ABDERRAHMAN
679 BLD AL QODS
20460 CASABLANCA
MAROC

• **DOSAGE DE L'IFN gamma POUR LE DIAGNOSTIC DES INFECTIONS TUBERCULEUSES (EIA)**

LIAISON®QuantiFERON®-TB Gold Plus

Prélèvement : 19.05.2022 Plasma 10h 00

TB1	0,00 UI/ml	N : < 0,35
TB2	0,00 UI/ml	N : < 0,35
Mitogène	>10,00 UI/ml	
Nul	0,08 UI/ml	N : =< 8

Absence d'IFN gamma peu compatible avec une infection tuberculeuse. Résultat à interpréter en fonction du contexte clinique et épidémiologique.

Selon les recommandations de mai 2019 du Haut Conseil de la Santé Publique, le test est indiqué :

- 1. Diagnostic de l'infection tuberculeuse latente (ITL) :
 - . Dépister et traiter l'ITL des sujets en contact étroit avec des patients contagieux.
 - . Enfants et adolescents :
 - Dépister tout enfant ou adolescent jusqu'à 18 ans partageant le domicile et/ou ayant des contacts rapprochés et répétés avec un cas de tuberculose pulmonaire. Tout enfant de 5 ans ayant un contact avéré, même de courte durée, avec un cas de tuberculose pulmonaire.
 - Chez l'enfant de moins de 5 ans exposé à un cas de tuberculose maladie (TM) d'origine pulmonaire, un test IGRA (Interferon Gamma Release Assay) est recommandé à place de l'Intra Dermo Réaction à la tuberculine (IDR).
 - . Migrants :
 - Dépister et traiter l'ITL chez les enfants et les adolescents migrants en provenance de pays avec une incidence supérieur ou égal 40/100 000 jusqu'à 18 ans le plus tôt possible après arrivée en France.
 - Dépister et traiter l'ITL chez les adultes de 18 à 40 ans en provenance d'un pays d'incidence supérieur ou égal 100/100 000 arrivés en France depuis moins de 5 ans si immunosuppression sous-jacente, si contact avec des enfants de moins de 18 ans, si travail dans une collectivité d'enfants ou en milieu de soins.
 - . Professionnels de santé :
 - Lors de l'embauche ou de l'affectation au sein d'un établissement : Réaliser un test IDR de référence, ou IGRA chez les sujets vaccinés par le BCG, pour tout soignant et étudiants des filières de formation en santé.
 - Dépister l'ITL et la tuberculose maladie (TM) chez les personnels de santé provenant d'un pays de forte endémie tuberculeuse (supérieur ou égal 100/100 000) le plus tôt possible après leur arrivée en France.
 - En cas d'exposition à des cas de TM contagieux, dépister et traiter l'ITL.
 - . Personnes vivant avec le VIH : Dépister systématiquement une ITL lors de la découverte d'une infection par le VIH quel que soit le nombre de CD4 et le pays d'origine. Privilégier les tests IGRA. S'assurer en cas de test positif de l'absence de TM avant de traiter systématiquement toute ITL.
 - . Personnes ayant le début d'un traitement immunosupresseur, avant transplantation d'organe solide, avec une insuffisance rénale avancée ou dialysés : Dépister systématiquement une ITL. Pour les patients ayant la mise sous traitement par anti-TNF alpha privilégier un test IGRA. En cas de test positif, requérir un avis spécialisé pour la décision de traitement de l'ITL et le choix du schéma thérapeutique.
 - . Personnes vulnérables (SDF, usagers de drogue, incarcérées) : Réaliser un dépistage au cas par cas en cas (provenance d'un pays de forte endémicité, immunosuppression).
 - 2 Diagnostic de la tuberculose maladie :
 - . Chez l'adulte : l'utilisation des tests IGRA n'est pas recommandée dans le diagnostic de la TM.

EN CAS DE RESULTAT INDETERMINE D'UN TEST IGRA, UN DEUXIEME IGRA DOIT ETRE REALISE AVEC UNE AUTRE TECHNIQUE.

Sabine Trombert-Paolantoni (01 34 40 20 20)



Compte rendu complet